



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 09/2024

COMPTES 2023

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL LE 15 MAI 2024
SÉANCE DE COMMISSION LE 17 MAI 2024 (TOUTE LA JOURNÉE)
DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU GREFFE LE 30 MAI 2024
VOTE DU CONSEIL COMMUNAL LE 12 JUIN 2024

St-Sulpice, le 15 avril 2024

COMPTES 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles 93 lettres c) à g) de la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC), ainsi qu'aux articles 32ss du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom), la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes communaux de l'année 2023.

La Municipalité a adopté les comptes communaux 2023 lors de sa séance du 25 mars 2024. Elle a validé leur présentation dans ce préavis lors de sa séance du 15 avril 2024.

2. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Comptes de fonctionnement par palier (milliers de CHF)	2023 Budget Amendé	2023 Comptes
Total revenus de fonctionnement	35'035	35'690
Total charges de fonctionnement	-37'698	-36'171
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-2'664	-481
Dissolution de Fonds de réserves	-128	-44
Imputations internes	-1'565	-1'653
Imputations internes	1'565	1'653
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE	-2'792	-526
Amortissement patrimoine administratif	877	1'096
Attribution aux réserves affectées	401	428
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	-1'513	998
Recettes d'investissements		3
Dépenses d'investissements	-6734	-1'809
SOLDE FINANCIER	-8'247	-807

Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 36'170'964.81.

Le **solde de fonctionnement** affiche une perte de CHF 481'385.32. Et le **solde de fonctionnement épuré**, le résultat le plus important pour juger de la santé financière d'une commune, présente une perte de CHF 525'755.78.

La **marge d'autofinancement** est positive, à hauteur de CHF 997'845.54. Elle reste néanmoins insuffisante pour différentes raisons. Elle comprend d'abord un montant de CHF 0.4 mio qui n'est pas à la libre disposition de la Commune puisqu'il procède de revenus dédiés à des fonds affectés. Réduite ainsi à moins de CHF 600'000.-, elle est ensuite nettement inférieure au CHF 1'000'000.- nécessaires en moyenne annuelle pour rembourser dans les délais l'emprunt contracté lors de la construction du Collège. Elle ne

dégage enfin aucun excédent susceptible d'assurer sa fonction, à savoir le remboursement des investissements futurs.

Réduite des dépenses nettes d'investissements (les dépenses moins les recettes) de CHF 1'805'819.90, la marge d'autofinancement conduit à un **solde financier** négatif de CHF 807'485.36. Et ce, quand bien même les dépenses d'investissement ont été beaucoup plus faibles que prévu au cours de l'exercice.

Principaux écarts entre les comptes 2022 et les comptes 2023

Les charges indiquées n'ont subi qu'une infime augmentation de CHF 45'982.- entre les comptes 2022 (CHF 36'124'982.83) et les comptes 2023 (CHF 36'170'964.81).

Les revenus indiqués, en revanche, ont connu une hausse substantielle de CHF 913'051.04 entre ces deux mêmes années (CHF 34'776'528.45 en 2022 et CHF 35'689'579.49 en 2023).

Ces chiffres doivent être quelque peu nuancés étant donné l'existence d'imputations internes du côté des charges comme du côté des revenus.

La perte s'est considérablement réduite en conséquence d'un exercice à l'autre pour passer de CHF 1'348'454.38 en 2022 à CHF 481'385.32 en 2023.

L'amélioration constatée reste largement insuffisante cependant.

Les comptes 2023 ont beau connaître un meilleur résultat que les comptes 2022, ils n'en débouchent pas moins sur une perte de près de CHF 500'000.-.

Et puis, l'augmentation des revenus repose sur des bases fragiles. Les trois principaux impôts structurels (ceux sur le revenu, la fortune et le bénéfice), censés garantir la stabilité des finances de toute commune, sont en baisse.

Les impôts en hausse sont les impôts aléatoires, notamment les droits de mutation, les impôts sur les successions et donations et l'impôt sur les gains immobiliers. Comme ils peuvent fluctuer considérablement d'une année à l'autre, leur bon niveau de 2023 ne dit rien de leur niveau de 2024.

Du côté des charges non maîtrisables, la baisse des péréquations horizontale et verticale intervenue en 2023 prête davantage à l'optimisme. Elle est due en effet à une volonté ferme du Canton de rééquilibrer le système en faveur des communes en y injectant des montants importants.

Il n'en va pas de même dans d'autres domaines. Dans le secteur des transports publics, par exemple, les charges ont continué d'augmenter sans que ne se dessine de velléité d'inverser le mouvement. Au contraire : l'objectif stratégique de réduire le trafic individuel motorisé, pour des raisons environnementales notamment, continuera inévitablement à confirmer la tendance toutes ces prochaines années. Des coûts élevés sont à attendre, par exemple, de la décarbonation de la flotte entière des TL (à savoir le remplacement de tous les véhicules diesel par des véhicules électriques) d'ici à 2030.

Principaux écarts entre le budget et les comptes

Les comptes de l'exercice 2023 sont nettement meilleurs que le budget en ce qui concerne le solde de fonctionnement (meilleur de plus de CHF 2'000'000.-) et la marge d'autofinancement (meilleure de plus de CHF 500'000.-).

Le tableau ci-dessous énumère les principaux écarts existants, en positif ou en négatif, entre le budget 2023 et les comptes 2023.

Montants (en milliers de Frs)	
	Motif
2'664	Excédent de charges selon Budget
10	Ecart positif sur les frais du Conseil comm. et de la Municipalité
-15	Ecart négatif sur les frais de l'administration générale
15	Ecart positif sur les manifestations
33	Ecart positif sur le sport
-62	Ecart négatif sur les transports publics
66	Ecart positif sur l'informatique
503	Ecart positif sur les revenus d'impôts (net des frais)
208	Ecart positif sur les domaines et bâtiments
74	Ecart positif Travaux
186	Ecart positif Enseignement primaire
172	Ecart positif Enseignement secondaire
658	Ecart positif Péréquation et facture sociale (net)
79	Ecart positif sur la police et contrôle des habitants
-35	Ecart négatif sur la Défense contre incendie et la protection civile
228	Ecart positif Service social Communal et intercommunal
63	Autres écarts positifs nets par rapport au budget 2022
-481	Excédent de charges selon Comptes

Impôts

Le montant total des recettes fiscales s'élève à CHF 25'514'586.57. Il présente un écart positif de CHF 549'586.57 par rapport au budget.

Les principaux écarts positifs concernent les impôts aléatoires, à savoir l'impôt sur les gains immobiliers (CHF 876'444.15), l'impôt sur les succession et donations (CHF 328'677.00), les droits de mutation (CHF 277'081.75) et l'impôt à la source (CHF 225'949.63).

Les principaux écarts négatifs concernent les impôts structurels, soit l'impôt sur le revenu des personnes physiques (CHF -302'622.53), l'impôt sur la fortune des personnes physiques (CHF -302'918.26), l'impôt sur le bénéfice (CHF -302'705.20) et l'impôt sur le capital (CHF -131'132.75).

La bonne performance des impôts prélevés en 2023 est due à des facteurs conjoncturels et pas à des raisons structurelles. Rien ne dit, par conséquent, qu'elle se répétera à l'avenir.

Les autres frais décomptés par le Canton (office d'impôt, taxation et honoraires divers) s'élèvent à CHF 320'445.38. Ils représentent un écart négatif au budget de CHF 120'445.88. Ces frais ne sont pas prévisibles.

Péréquations (verticale et horizontale)

Selon les données du décompte provisoire remis par le Canton le 18 mars 2024, la péréquation verticale (ou participation à la cohésion sociale) est inférieure de CHF 537'945.- au budget et la péréquation horizontale inférieure de CHF 137'094.- au budget.

Il en résulte des charges totales de péréquation verticale et horizontale 2023 inférieures de CHF 657'979.- au budget.

Le total des charges péréquatives de 2023 (y compris les suppléments 2022), basé sur le décompte provisoire, s'élève à CHF 14'170'807.- et représente 55.54% des revenus fiscaux (contre 59.35% en 2022).

Cette somme représente une charge de CHF 2'758.- par habitant (contre CHF 2'903.- en 2022).

	2020	2021	2022	2023 Provisoire	2023 Budget
Participation à la cohésion sociale	-	-	-	-	-
Supplément exercice précédent	8'833'090	8'810'029	8'603'236	8'545'568	9'074'983
	-8'818	-5'988	6'010	8'530	
Péréquation horizontale	-	-	-	-	-
Péréquation directe rétrocession	-1'765'178	-1'787'396	-1'907'581	-2'001'846	-1'848'658
Péréquation directe alimentation	7'784'759	7'420'115	7'973'181	7'652'733	7'602'461
Supplément exercice précédent	80'929	-186'591	-62'398	-34'178	
	14'924'782	14'250'169	14'612'448	14'170'807	14'828'786

Charges du personnel

Toutes les charges pour autorités et personnel s'élèvent à CHF 5'910'494.44. Ce montant inclut les rémunérations du personnel, de la Municipalité, du Conseil communal, les charges sociales et les autres frais du personnel. Les coûts du personnel sont répartis dans les divers centres de coûts pour tenir compte de l'utilisation effective des ressources et d'impératifs de confidentialité.

Les charges du personnel ont été bien maîtrisées puisque le total du poste montre un écart positif de CHF 285'102.46, soit 4.6% par rapport au budget. Cela est principalement dû à des vacances de poste consécutives à des démissions, à des reports d'engagement et à l'utilisation de la nouvelle échelle salariale lors d'engagements.

3. BILAN

BILAN (en milliers de CHF)	2023	2022
ACTIF	40'969	40'717
Disponibilités	3'124	3'682
Débiteurs et comptes courants	9'278	8'893
Placements du patrimoine financier	4'160	4'170
Actifs transitoires	794	1'019
Investissements du patrimoine administratif	23'431	22'722
Prêts et capitaux de dotations	183	183
Avances aux financements spéciaux		40
PASSIF	-40'969	-40'717
Engagements courants	-1'385	-909
Emprunts à moyen et long terme	-12'000	-12'000
Passifs transitoires	-593	-671
Financements spéciaux et fonds de réserve	-26'930	-27'068
Capital	-62	-62

Réduction des liquidités

La réduction des disponibilités (-0.5 mio) par rapport à 2022 est principalement due aux dépenses d'investissements (-1.8 Mio) qui ne sont que partiellement compensées par la marge d'autofinancement (0.99 mio) et par les autres flux internes nets de trésorerie (0.23 mio). Ces derniers comprennent principalement les paiements des débiteurs et les paiements aux créanciers.

Engagements courants

Les engagements courants représentent principalement les factures fournisseurs impayées en fin d'année.

Investissements dans le patrimoine administratif

Variation des investissements	CHF
Investissements début exercice	22'721'503
Investissements payés net	1'805'331
Amortissements par compte de résultat	-884'550
Amortissements par réserves	-211'178
Investissements fin exercice	23'431'105

Le total des dépenses nettes d'investissement (requalification du tronçon de la RC1 – étape 3, Réaménagement du chemin du Russel, crédit-cadre pour l'assainissement des collecteurs, etc.) s'élève à CHF 1'805'331.- (CHF 1'808'820.- – CHF 3'489.-). Il est détaillé en annexe des comptes 2023 sous « dépenses exercice 2023 », sur la quatrième colonne du tableau des investissements au 31.12.2023.

L'achat de la parcelle n° 187, selon le préavis n° 13/18, a été comptabilisé dans le patrimoine administratif pour un montant de CHF 2'801'000.-. Aucun amortissement n'a été effectué pour le moment. Un

reclassement dans le patrimoine financier pourra être envisagé par la suite en fonction des décisions qui seront prises pour son affectation.

Réserves et provisions

La Municipalité propose d'attribuer le solde (négatif) du compte de fonctionnement de CHF 481'385.32 au Fonds de réserve générale, qui passe ainsi de CHF 978'389.57 au 31 décembre 2022 à CHF 497'004.25 au 31 décembre 2023.

<u>Variation réserves et du croire</u>	CHF
Réserves début exercice	27'067'965
Résultat	-481'385
Fonds affectés	343'079
Réserves fin exercice	26'929'659

État de la dette communale

Un emprunt auprès du fonds de pension de la Poste de CHF 12'000'000.- a été conclu en 2015 pour une échéance de 20 ans au taux de 1.14%. Il convient de rappeler que cet emprunt n'a pas encore commencé à être remboursé. Toute chose étant égale par ailleurs, la commune aurait besoin d'une marge d'autofinancement largement positive de l'ordre de CHF 1'000'000.- par année sur les 11 prochaines années pour rembourser cet emprunt à la date prévue.

4. ORGANE DE RÉVISION

Pour le 11^{ème} exercice consécutif, la fiduciaire Fidinter SA, à Lausanne, a procédé au contrôle des comptes. Le compte de fonctionnement et le bilan ont été vérifiés du 4 au 6 mars 2024. Sur la base de l'examen auquel elle s'est livrée, elle n'a pas relevé de faits qui lui laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

5. CONCLUSIONS

Les comptes 2023 présentent un résultat sensiblement meilleur que celui prévu au budget. Presque toutes les lignes présentent un écart positif, qu'il s'agisse des charges ou des produits.

Ces résultats demeurent mauvais cependant. Ils mettent en évidence comme les années précédentes une situation structurelle difficile. Les revenus ne couvrent pas les charges et la marge d'autofinancement ne permet pas de couvrir les investissements.

Cette situation conduit à une réduction des moyens financiers à disposition de la Commune. Elle aurait pour conséquence délétère sur le long terme une très grande difficulté à rembourser les emprunts existants et même à payer le ménage courant si une baisse sensible des charges de péréquation n'était annoncée dès 2025.

Cette baisse sensible est attendue de l'accord conclu en 2023 par le Canton et les deux faitières des communes, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV), au chapitre de la péréquation. Elle découlera de deux facteurs : des versements toujours plus importants du

Canton et des mécanismes de redistribution intercommunale plus favorable aux communes riches, parmi lesquels se compte Saint-Sulpice.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE :

- vu le préavis municipal n° 09/2024 ;
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'accepter les comptes 2023, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2023, tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2023.

Adopté par la Municipalité en séance du 15 avril 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


E. Dubuis

Le Secrétaire municipal adj. :


A. Monnier



Délégué municipal : M. Etienne Dubuis

Annexe : Comptes 2023